

Date : **[13 Janvier, 2022]**

DEMANDE DE DEVIS
RFQ N° UNFPA/MLI40/2022/022

Madame, Monsieur,

L'UNFPA sollicite par la présente, **le recrutement d'un Cabinet National pour le renforcement des capacités de 100 aides ménagères et d'associations de défense et de promotion des aides ménagères réparties entre les régions cibles du projet pilote (District de Bamako et Région de Kayes)**

Cette Demande de propositions est ouverte à toutes les firmes internationales légalement constituées en mesure de fournir les **services** et qui disposent de la capacité juridique pour **exercer** dans le pays ou par l'intermédiaire d'un représentant agréé.

I. À propos de l'UNFPA

L'UNFPA, le Fonds des Nations Unies pour la population, est une agence internationale de développement dont le but est de réaliser un monde où chaque grossesse est désirée, chaque accouchement est sans danger, et le potentiel de chaque jeune est accompli.

L'UNFPA est la principale agence au sein des Nations Unies qui permet aux femmes et aux jeunes d'avoir une vie sexuelle et reproductive saine. Pour en savoir plus au sujet de l'UNFPA, veuillez visiter : [À propos de l'UNFPA dans unfpa.org ou mali.unfpa.org](http://unfpa.org).

II – Termes de Référence

Les Termes de Référence détaillés sont joints au présent RFQ y compris les conditions Générales de l'UNFPA :

Objectif et champ d'application des services

- Informations générales et spécifiques :**

Le cabinet national sera recruté principalement pour appuyer la réalisation des activités de la première composante du programme pilote à travers le renforcement de capacités de 100 aides ménagères et d'associations de défense et de promotion des aides ménagères du District de Bamako et de la région de Kayes au Mali

Les livrables attendus

Les différents livrables attendus sont détaillé dans les Termes de Référence posté sur le site de l'UNFPA.

Les résultats attendus

- 100 aides ménagères, dont 50 à Bamako et 50 à Kayes ont été sensibilisées sur leurs droits et éducation à la santé sexuelle et reproductive.
- 100 aides ménagères, dont 50 à Bamako et 50 à Kayes ont participé à l'atelier de formation sur l'éducation à la citoyenneté, à la paix et au vivre-ensemble.
- 20 responsables de 04 associations de défense et de promotion des Aides ménagères sont renforcées sur le plan institutionnel et organisationnel (Bamako (02) et Kayes (02)) sur les modules suivants : gestion des ressources humaines, connaissance du droit du travail, santé et sécurité au travail...
- 20 dirigeants d'organisations de la société civile, dont 10 de Bamako et 10 de Kayes, ont été formés sur l'exploitation d'outils et de dispositifs, ainsi que sur l'arsenal judiciaire existant pour la défense des droits des jeunes aide-ménagères, couche socio-professionnelle très marginalisée.
- 80 membres des organisations de la société civile, dont 40 à Bamako et 40 à Kayes, ont été sensibilisés et équipés avec les outils adéquats pour assurer l'éducation sexuelle et de la santé reproductive.

II. Questions

Les demandes de clarification doivent être communiquées par écrit au contact ci-dessous :

Nom de la personne de contact à l'UNFPA :	Albatour Toure / N'Diaye Coumba Sow
No. de tél. :	+223
No. de fax :	
Adresse e-mail du contact :	Albatou Toure : atoure@unfpa.org N'Diaye Coumba Sow : csow@unfpa.org

Le dernier délai pour envoyer des questions est fixé au [21 Janvier 2022]. Les réponses aux questions seront communiquées par écrit à toutes les parties le plus rapidement possible après ce délai.

III. Contenu des devis

Les devis doivent être envoyés sous plis fermé et les devis doivent contenir :

- a) L'offre technique, correspondante aux exigences définies dans les Termes de Référence
- b) Le devis financier, en respectant strictement le formulaire de devis financier.

Les deux parties du devis doivent être signées par l'autorité compétente de la société soumissionnaire

IV. Instructions de soumission

Veillez noter les instructions suivantes pour les soumissions :

- Les propositions doivent être préparées sur la base des directives énoncées dans la section II ci-dessous, avec un tableau de cout dûment rempli et signé.
- Les offre doivent être envoyées à l'adresse suivante: procurement.mli@unfpa.org au plus tard le **Vendredi 28 Janvier 2022 à 12h00 avec en objet «RFQ N° UNFPA-MLI40-2022-002 - Recrutement de Cabinet pour la formation Aides Ménagères»**. Toutes offres soumises après la date et l'heure indiquées ne seront en aucune manière acceptées.

V. Vue d'ensemble du processus d'évaluation

Les devis seront évalués en fonction de l'offre technique et du coût total des services (devis financiers).

L'évaluation sera réalisée au moyen d'un processus en deux étapes par une commission d'évaluation ad hoc. La conformité des offres techniques sera évaluée avant la comparaison des devis financiers.

VI. Critères de sélection et d'attribution

La firme sera retenue sur la base de leur offre technique et de l'offre financière :

Offre technique : représentera 70%

Les éléments suivants seront examinés dans l'analyse de l'offre technique :

- La fourniture des documents administratifs (copie légalisée du Numéro d'Identité fiscal 'NIF' ; une copie légalisée de l'attestation de situation fiscale datant de moins de 3 mois à la date de la soumission ; une copie légalisée de l'autorisation d'exercice (Registre de Commerce) ; une fiche de présentation du cabinet (dénomination, raison sociale, structure organisationnelle, année de création, capital, etc.). L'absence de l'une de ces pièces entraînera le rejet systématique de l'offre du soumissionnaire
 - La composition de l'équipe en relation avec les critères cités
 - La méthodologie proposée
 - Le chronogramme et le délai d'exécution

Offre financière : Elle représentera 30% de la cotation et sera appréciée selon le moins disant et /ou le mieux disant

L'UNFPA attribuera un **[bon de commande/contrat de service professionnel]** à l'offre techniquement conforme la moins-disante.

VII. Droit de l'UNFPA de modifier les quantités au moment de l'attribution du marché

L'UNFPA se réserve le droit, au moment d'attribuer le marché, d'augmenter ou de réduire jusqu'à 20 % les volumes de service spécifiés dans cette RFQ, sans aucune modification du prix à l'unité ou des conditions générales.

VIII. Conditions de paiement.

Les conditions de paiement de l'UNFPA sont de 30 jours nets à compter de la date de réception de la facture et de la livraison/acceptation des prestations correspondant à l'échéance liée au paiement, comme indiqué dans le contrat.

IX. Fraude et corruption

L'UNFPA s'engage à prévenir, identifier et traiter tout acte de fraude à son encontre et à l'encontre des tierces parties impliquées dans ses activités. La politique de l'UNFPA en matière de fraude et de corruption est disponible ici : [Politique contre la fraude](#). La soumission de toute offre impliquera que le Soumissionnaire a pris connaissance de ladite politique.

Les fournisseurs, ainsi que leurs subsidiaires, représentants, intermédiaires et mandants devront coopérer, lorsque la demande leur en est faite, avec le Bureau de l'audit et des investigations de l'UNFPA, avec toute entité de contrôle mandatée par le Directeur exécutif de l'UNFPA et avec le conseiller en déontologie de l'UNFPA. Cette coopération peut prendre les formes suivantes, mais sans s'y restreindre : accès à tous les employés, représentants, agents, cessionnaires du vendeur ; mise à disposition de tous les documents nécessaires, y compris la comptabilité. La non-coopération est une raison suffisante pour que l'UNFPA résilie le contrat et pour retirer le fournisseur de la liste des fournisseurs enregistrés auprès de l'UNFPA.

Les soumissionnaires peuvent accéder à une ligne anti-fraude confidentielle pour dénoncer les activités frauduleuses à l'adresse suivante : [Ligne anti-fraude de l'UNFPA](#).

X. Politique de tolérance zéro

L'UNFPA applique une politique de tolérance zéro concernant les cadeaux et l'hospitalité. Il est donc demandé aux fournisseurs de ne pas envoyer de cadeaux ou de proposer l'hospitalité au personnel de l'UNFPA. De plus amples détails concernant cette politique sont disponibles à l'adresse suivante : [Politique de tolérance zéro](#).

XI. Contestation de la RFQ

Les soumissionnaires qui estiment avoir été traités injustement ou inéquitablement dans le cadre de ce processus, de l'évaluation ou de l'adjudication d'un contrat pourront envoyer une réclamation à M. le Représentant de l'UNFPA à l'adresse suivante, **Monsieur Yves Sassenrath**, sassenraath@unfpa.org. Si le fournisseur n'est pas satisfait de la réponse fournie par Mr Le Représentant, il peut contacter le Chef de la Division des services d'approvisionnement (PSB) à l'adresse procurement@unfpa.org.

XII. Avertissement

Si un des liens contenus dans ce document est indisponible ou inaccessible pour quelque raison que ce soit, les soumissionnaires peuvent contacter le fonctionnaire en charge de l'approvisionnement pour demander ces documents au format PDF.

Annexe I :
Conditions générales applicables aux contrats :
Contrats visés par la clause de minimis

Cette Demande de devis est soumise aux Conditions générales de l'UNFPA applicables aux contrats visés par la clause de minimis, disponible en [anglais](#), [espagnol](#) et [français](#).